

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 FÉVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Genas, légalement convoqué le 18 février 2025, s'est réuni en séance publique salle du Conseil municipal à Genas, sous la présidence de M. Daniel Valéro, Maire.

**PRÉSENTS (26)**  
M.VALÉRO - M. VILCOT - M. MATHON - MME DELIANCE  
M. HAILLANT - MME LIATARD - M. LAVIÉVILLE  
MME CALLAMARD - M. BOURDET - MME JURKIEWIEZ  
M. MECHERI - MME FARINE - M. PICOT - MME ULLOA  
M. PLANCKAERT - MME RIEHL - M. BADIN - MME RECORBET  
MME DAUDÉ - M. LAMOTHE - MME CATTIER - MME BORG  
MME BOUISSET - M. BICHAUT MME BERGAME - MME MOUSTAÏD

**ABSENTS (7)**  
MME VENDITTI  
M. CHAMPEAU  
MME GIROUD  
M. COLLET  
M. SORRENTI  
M. DENIS-LUTARD  
MME NOTIN

**POUVOIRS (7)**  
MME VENDITTI donne pouvoir à M. VALÉRO  
M. CHAMPEAU donne pouvoir à M. VILCOT  
MME GIROUD donne pouvoir à MME DELIANCE  
M. COLLET donne pouvoir à M. MATHON  
M. SORRENTI donne pouvoir à MME LIATARD  
M. DENIS-LUTARD donne pouvoir à MME CALLAMARD  
MME NOTIN donne pouvoir à M. BICHAUT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33

**Secrétaire de séance** : Laurence JURKIEWIEZ



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 FÉVRIER 2025**

**2025.01.04** **Avis sur le projet d'arrêté de Plan De Mobilité (PDM) des territoires lyonnais – Article L1214-28-2 du Code des Transports**  
(Rapporteur : Daniel VALÉRO)

Nomenclature : 8.7 Transports

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L1214-28-2 du Code des transports, monsieur le Président du Sytral Mobilité sollicite l'avis du Conseil municipal de Genas sur le projet de Plan De Mobilité des territoires lyonnais approuvé par le Conseil d'administration du Sytral Mobilité le 21 novembre 2024.

L'article R1214-13 du Code des Transports dispose, quant à lui, que les personnes publiques consultées pour donner leur avis sur le projet de Plan De Mobilité est de trois mois, soit pour la commune de Genas le 2 mars 2025. À défaut d'avis exprimé, ce dernier est réputé favorable.

Monsieur le Maire précise que cette présentation du projet de PDM a fait l'objet de deux temps de concertation publiques :

- **Une concertation préalable environnementale** : celle-ci a eu lieu du 9 janvier au 10 mars 2023. Un bilan en a été tiré, et peut être consulté sur la plateforme participative de SYTRAL Mobilités.
- **Une concertation citoyenne** : elle s'est déroulée du 9 mai au 29 septembre 2023. Elle visait à informer le public et assurer une meilleure prise en compte des attentes, aspirations et besoins des habitants sur l'ensemble des sujets en lien avec le Plan De Mobilité. En raison d'un incident technique, la boîte mail a été rouverte du 8 janvier au 9 février. Ce projet de PDM a été envoyé à chaque conseiller municipal afin qu'il puisse en rendre compte et se forger un avis éclairé.

À la suite de la présentation des principaux axes du projet, monsieur le Maire demande si des remarques, des objections ou des réserves sont à émettre sur le projet.

Monsieur le Maire précise qu'en l'espèce, au regard de la thématique liée à la mobilité sur laquelle travaille actuellement la CCEL, il est proposé de suivre l'avis qui sera rendu par celle-ci le 25 février 2025.

**Le Conseil municipal, après avoir discuté, délibéré et voté par 31 voix pour, 2 absentions (Mme Bergame, Mme Moustaid - liste « Genas ensemble ») :**

**ÉMET un avis conforme à celui qui sera rendu par la CCEL le 25 février lors de son Conseil communautaire sur le projet de Plan De Mobilité des territoires lyonnais.**

Transmission au contrôle de légalité le  
Certifié exécutoire par la Préfecture le  
Mise en ligne le :

Le Maire,  
Daniel VALÉRO



Le Secrétaire de Séance  
Laurence JURKIEWIEZ

Accusé de réception en préfecture  
069-216902775-20250224-2025-01-04-DE  
Date de réception préfecture : 28/02/2025